

Département de la Marne

Arrondissement de Reims

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 Avril 2011

L'an deux mil onze, le 21 Avril à 20h30.

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à CORMICY sous la présidence de Monsieur Guy LECOMTE.

Nombre de :	
- conseillers en	
Exercice	12
- de présents	12
- de votants	12

Etaient présents :

Titulaires :

Mme BOULARD, M LECOMTE, Mme CHAMPION (représente M DEPAIX)
Mme LE DROGO, M MALTOT, M SPANNEUT
Mme ROUSSEL, M SIMON, M PEREIRA DE OLIVEIRA
M DECAUDIN, Mme LECLERE, Mme LANTENOIS (représente M LAUDY).

Suppléants présents ne prenant pas part au vote:

Madame BUTELLE et M DAUTREMONT.

Etaient absents excusés :

M LAUDY (représenté par Mme LANTENOIS)
M DEPAIX (représenté par Mme CHAMPION)
Mesdames PIGOT, CLOUET, MENOTTI et GIRARD
Messieurs HERCHUELZ, MILET, VERPILLIER et KRIF.

Mme LECLERE Sylviane est nommée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour du conseil :

- Approbation du compte-rendu du conseil communautaire en date du 17 Mars 2011,
- Tarifs cantine Cormicy/Villers-Franqueux au titre de l'année scolaire 2011/2012,
- Tarifs garderie de Cormicy du matin au titre de l'année scolaire 2011/2012,
- Tarifs garderie de Cormicy du soir au titre de l'année scolaire 2011/2012,
- Tarifs garderie de POUILLON du Matin et du Soir au titre de l'année scolaire 2011/2012,
- Tarifs études surveillées au titre de l'année scolaire 2011/2012,
- Contrat de maintenance pour les risques légionelles au pôle maternel et restaurant scolaire de CORMICY,
- Délibération modificative M49,
- Taux de la Taxe Ordures Ménagères 2011,
- Taux d'imposition 2011,
- Budget primitif M14-2011,
- Approbation du choix de la société pour l'étude de sol des travaux d'assainissement d'eaux pluviales sur la commune de CORMICY,
- Avenant n°01 du cabinet EGIS France pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement d'eaux pluviales sur la commune de CORMICY,
- Subvention D.E.T.R pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle de Cormicy,
- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux à la station d'épuration de Cormicy,
- Conventions (eau et électricité) avec la commune de CORMICY,
- Questions diverses.

➤ Approbation du compte-rendu du conseil communautaire en date du 17 Mars 2011,

Le Président demande aux délégués si des modifications doivent être apportées au compte-rendu de la séance du 17 Mars 2011.

AVIS DU CONSEIL : Le conseil approuve à l'unanimité ledit compte-rendu.

➤ Tarifs cantine Cormicy/Villers-Franqueux au titre de l'année scolaire 2011/2012,

Délibération n°22/2011-04-02: Tarifs cantine Cormicy/Villers-Franqueux - Septembre 2011 :

Après étude des tarifs en commission scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants au trimestre (facturée en trois acomptes) au titre de l'année scolaire 2011/2012 :

1^{er} trimestre :

276.00€ (4 fois par semaine = 53 jours)

242.43€ (3 fois par semaine = 40 jours)

163.64€ (2 fois par semaine = 27 jours)

84.85€ (1 fois par semaine = 14 jours)

2^{ème} trimestre :

281.21€ (4 fois par semaine = 54 jours)

248.49€ (3 fois par semaine = 41 jours)

169.70€ (2 fois par semaine = 28 jours)

84.85€ (1 fois par semaine = 14 jours)

3^{ème} trimestre :

161.43€ (4 fois par semaine = 31 jours)

145.46€ (3 fois par semaine = 24 jours)

96.97€ (2 fois par semaine = 16 jours)

48.49€ (1 fois par semaine = 8 jours)

Il sera accordé une réduction de 15% aux familles ayant trois enfants inscrits à la cantine.

Délibération n°23/2011-04-02: Tarifs pour une fréquentation exceptionnelle - Cantine Cormicy /Villers-Franqueux - Septembre 2011 :

Après étude des tarifs en commission scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le tarif pour fréquentation exceptionnelle à 8€ par jour pour les cantines de Cormicy et de Villers-Franqueux au titre de l'année scolaire 2011/2012.

➤ Tarifs garderie de Cormicy du matin au titre de l'année scolaire 2011/2012,

Délibération n°24/2011-04-03: Tarifs garderie du **matin** à CORMICY– Septembre 2011 :

Après étude des tarifs en commission scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants au trimestre au titre de l'année scolaire 2011/2012 pour la garderie du matin à CORMICY :

1^{er} trimestre :

76.32€ (4 fois par semaine = 53 jours)

72.00€ (3 fois par semaine = 40 jours)

48.60€ (2 fois par semaine = 27 jours)

25.20€ (1 fois par semaine = 14 jours)

2^{ème} trimestre :

77.76€ (4 fois par semaine = 54 jours)

73.80€ (3 fois par semaine = 41 jours)

50.40€ (2 fois par semaine = 28 jours)

25.20€ (1 fois par semaine = 14 jours)

3^{ème} trimestre :

44.64€ (4 fois par semaine = 31 jours)

43.20€ (3 fois par semaine = 24 jours)

28.80€ (2 fois par semaine = 16 jours)

14.40€ (1 fois par semaine = 8 jours)

➤ Tarifs garderie de Cormicy du soir au titre de l'année scolaire 2011/2012,

Délibération n°25/2011-04-03: Tarifs garderie du **soir** à CORMICY– Septembre 2011 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants au trimestre au titre de l'année scolaire 2011/2012 pour la garderie de soir à Cormicy (enfant d'âge maternel):

1^{er} trimestre :

63.60€ (4 fois par semaine = 53 jours)

60.00€ (3 fois par semaine = 40 jours)

40.50€ (2 fois par semaine = 27 jours)

21.00€ (1 fois par semaine = 14 jours)

2^{ème} trimestre :

64.80€ (4 fois par semaine = 54 jours)

61.50€ (3 fois par semaine = 41 jours)

42.00€ (2 fois par semaine = 28 jours)

21.00€ (1 fois par semaine = 14 jours)

3^{ème} trimestre :

37.20€ (4 fois par semaine = 31 jours)

36.00€ (3 fois par semaine = 24 jours)

24.00€ (2 fois par semaine = 16 jours)

12.00€ (1 fois par semaine = 8 jours)

➤ Tarifs garderie de POUILLON du Matin et du Soir au titre de l'année scolaire 2011/2012,

Délibération n°26/2011-04-04: Tarifs garderie **du Matin et du Soir à POUILLON– Septembre 2011 :**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants au trimestre au titre de l'année scolaire 2011/2012 pour la garderie du matin et du soir à POUILLON:

1^{er} trimestre :

152.64€ (4 fois par semaine = 53 jours)

144.00€ (3 fois par semaine = 40 jours)

97.20€ (2 fois par semaine = 27 jours)

50.40€ (1 fois par semaine = 14 jours)

2^{ème} trimestre :

155.52€ (4 fois par semaine = 54 jours)

147.60€ (3 fois par semaine = 41 jours)

100.80€ (2 fois par semaine = 28 jours)

50.40€ (1 fois par semaine = 14 jours)

3^{ème} trimestre :

89.28€ (4 fois par semaine = 31 jours)

86.40€ (3 fois par semaine = 24 jours)

57.60€ (2 fois par semaine = 16 jours)

28.80€ (1 fois par semaine = 8 jours)

➤ Tarifs études surveillées au titre de l'année scolaire 2011/2012,

Délibération n°27/2011-04: Tarifs études surveillées 2011/2012 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants au trimestre, payables en une fois à chaque début de trimestre, pour l'année scolaire 2011/2012 :

1^{er} trimestre = 78€

2^{ème} trimestre = 79€

3^{ème} trimestre = 45€

Il est rappelé qu'un tarif pour dépassement d'horaire a été instauré par délibération n°15-2009, **soit 25€ toute heure indivisible dépassée.**

➤ Contrat de maintenance pour les risques légionelles au pôle maternel et au restaurant scolaire de CORMICY,

Le Président explique au conseil que l'installation du réseau d'eau chaude au pôle scolaire peut présenter des risques de développement de légionelles et ainsi l'apparition de légionelles, par absence de traitement de l'eau. La société DALKIA propose un contrat de maintenance pour la vérification des installations qui se traduit par la prise en charge une fois par an de deux prélèvements d'échantillons pour analyse bactériologiques de recherches de légionella SP et de légionella pneumophila. Le contrat est de 250€ ht/an.

Délibération n°28/2011-04-05: Contrat de maintenance pour les risques légionelles au pôle maternel et au restaurant scolaire à CORMICY :

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de souscrire au contrat de maintenance de la société DALKIA pour la vérification des installations dans le cadre des risques de développement de légionelles au pôle scolaire et au restaurant scolaire de CORMICY et autorise le Président et/ou vice(s)-Président (s) à signer ledit contrat.

➤ Délibération modificative M49,

La communauté a perçu une subvention pour les études parcellaires mais le montant des travaux étant moindre que celui prévu dans la demande de subvention par conséquent un montant de 298€ doit être reversé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Délibération n°29/2011-04 : Délibération modificative M49 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant :

Section d'investissement :

Dépense :

Opération n°100 : 2315 = -300€

Opération Financière : 2315 = +300€

➤ Taux de la Taxe Ordures Ménagères 2011,

La participation du SYCODEC reste inchangée pour 2011 : 83€ par habitant mais notre participation augmente du fait que la population est passée à 2627 habitants, soit une participation de 218 041€ pour 2011. La taxe ordures ménagères était basée en 2010 sur une refacturation de la participation à hauteur de 57%, soit 122 021€.

Le bureau préconise de mettre la participation par habitant à 59%, soit un montant prévisionnel de 128 644€ (218 041€ x 59% = 128 644.19€)

En fonction de la base prévisionnelle avec un taux de 10.31%, le produit attendu serait de 128 669€.

AVIS DU CONSEIL :

Mme ROUSSEL et Mme LECLERE ne sont pas favorables à cette augmentation étant donné que le SYCODEC n'augmente pas sa participation par habitant.

Délibération n°30/2011-04-05 : Taxe Ordures Ménagères 2011:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 10 voix pour et deux contre (Mme ROUSSEL et Mme LECLERE) de fixer au titre de l'année 2011 le taux de la taxe ordures ménagères à **10.31%**, basée sur la base d'imposition de la taxe foncière bâtie.

➤ Taux d'imposition 2011,

Le Président rappelle les bases et les nouveaux taux actualisés au conseil:

	Bases Prévisionnelle 2011	Taux actualisé	Produit attendu	Produit voté
Taxe d'Habitation	1 851 000€	12.72%	323 925€	317 447€
Taxe Foncière (bâtie)	1 274 000€	14.94%	190 336€	186 514€
Taxe Foncière (non-bâtie)	241 800€	14.25%	36 125€	35 400€
Cotis Foncières Entreprises	426 500	11.54%	49 218€	48 237€
			599 604€	587 598€

Au vu de l'excédent important que dégage le budget principal, le bureau préconise une baisse des taux à hauteur de 2%, soit une baisse globale de 12 006€ sur le produit des quatre taxes.

Le Président explique au conseil que le produit de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est de 25 800€ mais le prélèvement au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) est de 17 036€, ces produits et prélèvements sont des estimations provisoires qui seront réactualisés en octobre 2011.

➤ Budget primitif M14-2011,

Le Président procède à la lecture du budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de Fonctionnement = 1 957 565€

Pour la section d'Investissement = 703 025€

Les grandes décisions budgétaires dans la section de fonctionnement :

- Augmentation du budget fleurissement des communes : 5€/habitants (au lieu de 3€/habitant),
- Les cours de piscine sont maintenus jusque fin juin malgré l'augmentation du coût des transports et des entrées piscine,
- Augmentation du budget transport pour les écoles : 350€/classe (au lieu de 270€/classe),
- Augmentation de la subvention pour les sentiers de randonnées : 100€ (au lieu de 64€)
- Augmentation de la subvention pour l'Office du tourisme de Fismes : la communauté et deux des 4 communes membres subventionnent cet organisme. Le conseil décide de verser une subvention de 500€ correspondant aux cinq entités (4 communes et communauté)

Concernant le pôle maternel, après la reprise des semis, un contrat de maintenance devra être pris pour la terrasse végétalisée et l'étanchéité du toit terrasse.

Dans le contrat de prestation de service eaux pluviales avec la société SAUR France, la communauté doit plusieurs années étant donné que les fiches d'interventions n'étaient pas communiquées à la communauté. La société SAUR France a donc envoyé un listing des interventions mais le Président signale au conseil que sur le réseau d'assainissement de Cauroy lès Hermonville, des interventions au titre des eaux pluviales sont indiquées mais rappelle que le réseau est unitaire par conséquent ledit réseau est compris dans le contrat d'affermage « eaux usées ». Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

Concernant la refacturation des heures des agents communaux, la commune de POUILLON n'a pas établi de convention avec la communauté n'ayant pas d'établissement scolaire sur sa commune.

Le Président indique que l'engagement pour l'étude de faisabilité du pôle élémentaire à CORMICY qui a été décidé, est inscrit au budget suivant un prévisionnel de travaux de 2 600 000€ et des subventions octroyées (30% du Département et 20% de la Région), il resterait 725 000€ à financer par un emprunt (si emprunt à 4.28% sur 20 ans = 56 000€/an).

Le Président rappelle qu'un budget a été maintenu pour l'acquisition de panneaux d'affichage pour le balisage des sentiers de randonnées dans chaque commune, le Président de la commission Aménagement de l'Espace se charge de ce dossier.

Mme LECLERE procède à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion de l'Association des Sentiers de Randonnées qui mentionne la recherche de baliseurs. Un appel à la population sera mis sur le site.

RAPPEL :

Réunion de la Commission Aménagement de l'Espace Mardi 26 avril à la mairie de Cauroy lès Hermonville à 18h30 pour la préparation de la prochaine randonnée.

Réunion à la mairie de Vandeuil Jeudi 28 Avril à 20h00.

Des travaux de réhabilitation du logement situé au-dessus de l'école élémentaire de Cormicy sont été inscrits au budget mais le Président rappelle que la section Cormi'Créa de l'association Famille Rurale de Cormicy l'occupe toujours, dans l'attente d'un local mis à leur disposition par la commune de Cormicy.

Pour que la communauté soit couverte, le Président propose d'établir une convention d'occupation des locaux jusque la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Délibération n°31/2011-04-07 : Convention avec l'association Famille Rurale de CORMICY pour l'occupation du logement situé au 1^{er} étage de l'école élémentaire de CORMICY:

Suite à la délibération n°34-2010 du 06 mai 2010 autorisant l'association Famille Rurale de Cormicy à utiliser provisoirement le logement située au-dessus de l'école élémentaire de Cormicy,
Suite à la délibération n°53-2010 du 30 septembre 2010 prolongeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2010,

Etant donné que le local devant être mis à disposition par la commune de Cormicy n'est toujours pas disponible,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de prolonger cette période d'occupation jusque la fin de l'année scolaire, soit le 1^{er} juillet 2011.

Le conseil autorise le Président et/ou vice-président à signer la convention.

➤Approbation du choix de la société pour l'étude de sol des travaux d'assainissement d'eaux pluviales sur la commune de CORMICY,

Suite à la consultation pour la réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de VRD et d'assainissement pluvial sur plusieurs voiries à CORMICY, seule une société a répondu : GINGER CEBTP.

Délibération n°32/2011-04-07 : Approbation du choix de la société pour l'étude de sol des travaux d'assainissement d'eaux pluviales sur la commune de CORMICY:

Suite à la commission d'appel d'offres du 13 avril 2011,

Après avoir présenté la proposition de la société GINGER CEBTP, le conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir ladite société pour une proposition de 7040€ ht (8419.84€ ttc).

Etant donné que les travaux sont réalisés conjointement avec la commune de CORMICY, le maître d'œuvre, le cabinet EGIS, a établi la répartition entre la commune de CORMICY et la communauté :

- 2450€ ht pour la part communale,

- 4590€ ht pour la part communautaire.

Le conseil autorise le Président et/ou vice-président à signer le contrat avec la société GINGER CEBTP.

➤ Avenant n°01 du cabinet EGIS France pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement d'eaux pluviales sur la commune de CORMICY,

Délibération n°33/2011-04-08 : Avenant n°01 du cabinet EGIS France pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement d'eaux pluviales sur la commune de CORMICY :

Vu le dépassement du montant prévisionnel des travaux pour l'aménagement de voiries sur la commune de Cormicy,

Etant donné que la rémunération du maître d'œuvre est proportionnelle auxdits travaux (4.60% du montant HT),

Le Président présente l'avenant n°01 du cabinet EGIS France d'un montant de 11040€ ht qui se décompose comme suit :

- 1- Part communale = 5589€ ht (6684.44€ttc)
- 2- Part communautaire = 5451€ ht (6519.39€ttc)

Le Conseil autorise le Président et/ou Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ Subvention D.E.T.R pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle de Cormicy,

Délibération n°34/2011-04-08 : Demande de subvention D.E.T.R pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle de CORMICY :

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président sur le projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle de CORMICY,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R pour le projet d'un montant global de 19 636€ ht (23 484.66€ttc).

Le Président et/ou Vice (s)-Président (s) est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ Lancement de l'appel d'offres pour les travaux à la station d'épuration de Cormicy,

Le cabinet SOGETI a transmis le DCE ainsi que le règlement de consultation afin de lancer l'appel d'offres.

Le Président informe le conseil des diverses réunions programmées (des convocations seront envoyées) :

Publication aux journaux BOAMP et L'UNION : Semaine 17 – Dématérialisation du marché

Remise des offres le 14 juin à 12h00

C.A.O : 15 Juin 2011 à 14h00 – Ouverture des offres

C.A.O : 29 Juin à 14h00 – Analyse des offres

➤ Conventions (eau et électricité) avec la commune de CORMICY,

Concernant la consommation d'eau du secrétariat, au dernier conseil, une convention pour la refacturation de l'eau a été établie mais il semblerait qu'il y ait un autre branchement sur le compteur du secrétariat.

Pour simplifier, il serait souhaitable que chaque collectivité ait son propre compteur pour éviter les multitudes de conventions de refacturation.

Concernant la consommation électrique de l'école élémentaire de CORMICY, lors des travaux d'extension du bâtiment un décompte devait être installé mais à ce jour, aucun décompte n'a pu être trouvé. Par conséquent pour établir la refacturation des frais d'électricité, la convention initiale doit être de nouveau appliquée soit 45% du montant ttc des factures EDF de la consommation de la mairie, y compris l'abonnement s'y rapportant. La facturation n'a pas été faite depuis 2006, soit quatre ans à régulariser ainsi que l'année en cours, un montant de 25000 € a été budgétisé.

Délibération n°35/2011-04-09 : Convention pour la refacturation des frais d'électricité (chauffage + éclairage) de l'école élémentaire de CORMICY :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président et/ou vice-président à signer la convention ci-annexée pour la refacturation des frais d'électricité correspondant aux frais de chauffage et d'éclairage de l'école élémentaire de CORMICY.

➤ Questions diverses.

Transfert de compétences :

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales prévoit le transfert du pouvoir de police de certaines compétences comme l'assainissement, l'élimination des déchets et l'accueil des gens du voyage.

Chaque commune doit délibérer avant le 1^{er} décembre 2011 pendant cette période un maire peut s'opposer dans un domaine à ce transfert.

Le Président insiste sur ce point au niveau de l'accueil des gens du voyage car en cas de fusion, il ne faudrait pas que l'une de nos communes soit dans l'obligation de réaliser une aire d'accueil.

Télégestion des postes de relevage :

La société SAUR France a établi un devis pour la fourniture et pose de télétransmission sur les sept postes de relevages des quatre communes. La SAUR a établi des ordres de priorités :

Priorité n°01 Route de Concevreux à CORMICY	3964€
Priorité n°02 Rue de Trigny à POUILLON	3964€
Priorité n°03 Rue du Parc à POUILLON	3964€
Priorité n°04 Rue de la Couronne à VILLERS-FRANQUEUX	3964€
Priorité n°05 Chemin du Parc à POUILLON	3964€
Priorité n°06 Rue de VILLERS-FRANQUEUX	3964€
Priorité n°07 Lagune de VILLERS-FRANQUEUX	3964€

Montant hors taxes 27 748€ (33 186.61€ttc)

M MALTOT demande à ce que le contrat d'affermage soit négocié car la mise en place de télégestion réduit le temps de présence sur les sites.

Au niveau de la lagune de Villers-Franqueux, il s'interroge sur la prise en charge de cette installation (SAUR ou Communauté ?)

SS du Collège du Mont d'Hor :

Mme LANTENOIS indique que les effectifs du collège sont stables pour la rentrée de septembre 2011.

SYCODEC :

Mme ROUSSEL rappelle qu'il y a journée Portes Ouvertes le 07 Mai 2011 après-midi pour les dix ans du Sycodec sur le site de Cernay lès Reims.

Délégation de signature :

Le Président fait part des différents devis signés :

- Société SAUR France pour la rue du bois de Pré à Cormicy,
- Société BRESSAN pour la vitrification du parquet à l'école de Cauroy,
- Société PL Services pour divers travaux de peinture et de serrurerie dans les écoles,
- Société REPPPEL pour la réfection partielle de l'enduit de l'école élémentaire de Cormicy,
- Société ANCIAUX pour la pose d'une marquise à l'école élémentaire de Cormicy,

Travaux rue des Petits Clos à CAUROY-LES-HERMONVILLE :

Une commission d'appel d'offres est prévue le 17 mai 2011 à 16h00 à la mairie de Cauroy.

Garderie de POUILLON :

La réception définitive est prévue le 03 mai 2011 à 15h00.

Après discussion, la date de l'inauguration est prévue le **Vendredi 27 mai 2011 à 18h30**.

SIEPRUR :

Le Président fait un bref compte-rendu et rappelle que les artisans peuvent demander une aide d'équipement dans le cadre de l'ORAC.

Dans le cadre du Contrat de Pays, l'enveloppe est de 2 523 030€ et pour la compétence scolaire, une subvention pourrait être accordée à hauteur de 20%.

PLU de POUILLON :

M SIMON, Maire de POUILLON, indique que le P.A.D.D est terminé pour aboutir à une population maximale de 650 habitants.

L'urgence au niveau du plan local d'urbanisme de Pouillon est de définir l'emplacement des bassins d'eaux pluviales qui devront être définis dans l'étude de bassin versant. Cette étude devra également prévoir les travaux à réaliser dans les trois communes : Pouillon, Villers-Franqueux et Cauroy lès Hermonville.

PLU de COURCY :

Le P.A.D.D a été présenté : n'inclus pas le projet pour la base 112 -Prévoit le déplacement des piétons dans la commune....

Document Unique par le Centre de Gestion :

Suite aux deux jours de formation, des dates ont été retenues pour passer au sein des services des cinq collectivités.

DIVERS :

Le Président fait part de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme qui aura lieu le 19 Mai de 18h à 20h. Remerciement des enfants, des parents et des enseignantes pour la subvention accordée pour le séjour découverte à PAIMPOL.

TOUR DE TABLE :

Mme ROUSSEL demande si l'étude de Maître KUTENNE a terminé la rédaction du bail emphytéotique pour le terrain de la garderie. **En cours de rédaction.**

M SIMON indique qu'un immeuble fait parti du SPANC sur la commune de POUILLON mais celui-ci n'a jamais été vérifié. **Voir avec la SAUR.**

L'ordre du jour étant achevé et le tour de table étant fait, la séance est levée à 22h30.

Signatures des délégués présents :

Mme BOULARD,

M LECOMTE,

Mme CHAMPION (représente M DEPAIX),

Mme LE DROGO,

M MALTOT,

M SPANNEUT,

Mme ROUSSEL,

M SIMON,

M PEREIRA DE OLIVEIRA,

M DECAUDIN,

Mme LECLERE,

Mme LANTENOIS (représente M LAUDY).